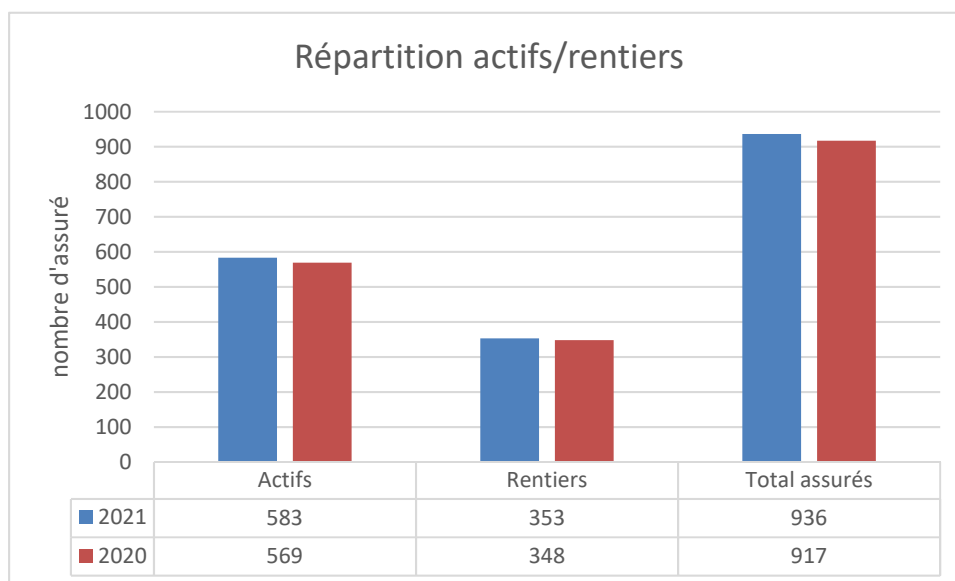
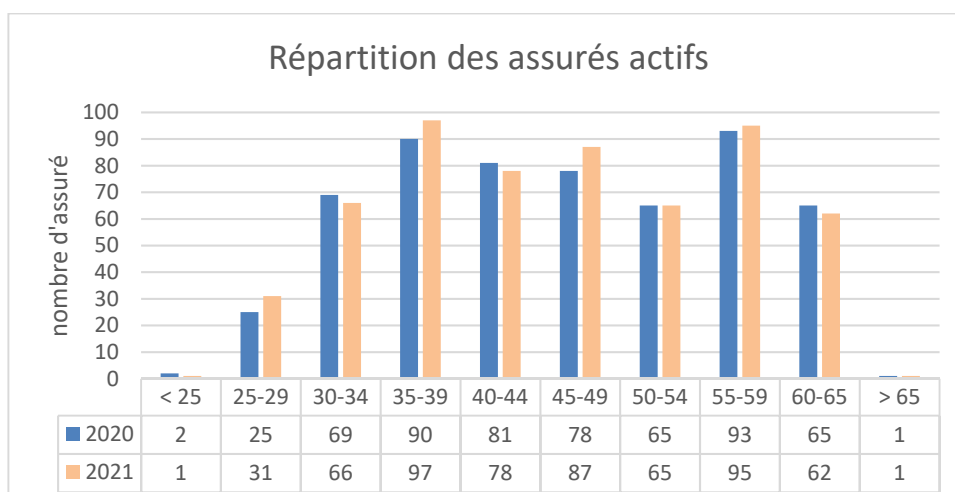


Notre Fondation de prévoyance au 31.12.2021

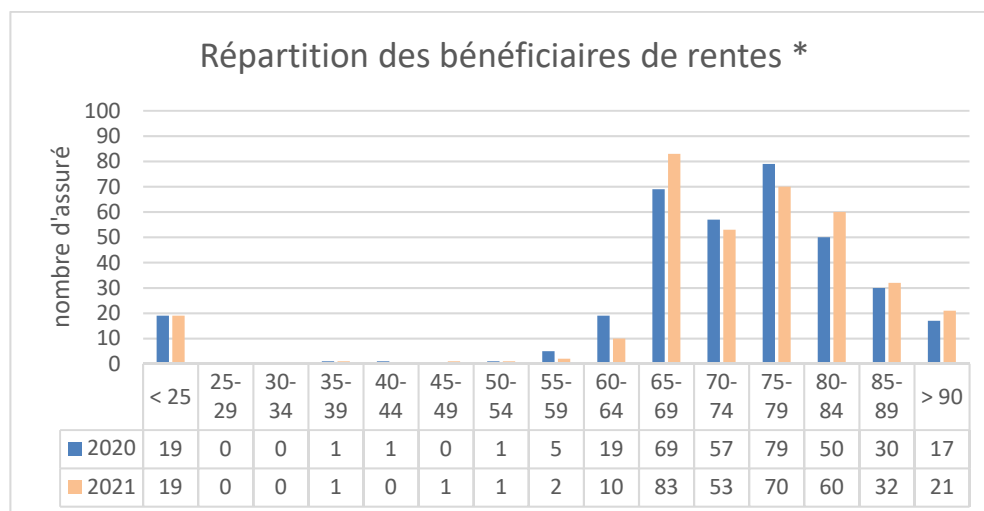
Voici quelques données sur la composition des assurés, des placements et des engagements de la Fondation de prévoyance.



Evolution ténue de l'effectif (+2%) : 62% d'actifs pour 38% de rentiers.
Les nouvelles entrées (50) sont compensées par les départs à la retraite (16) et les sorties (20).

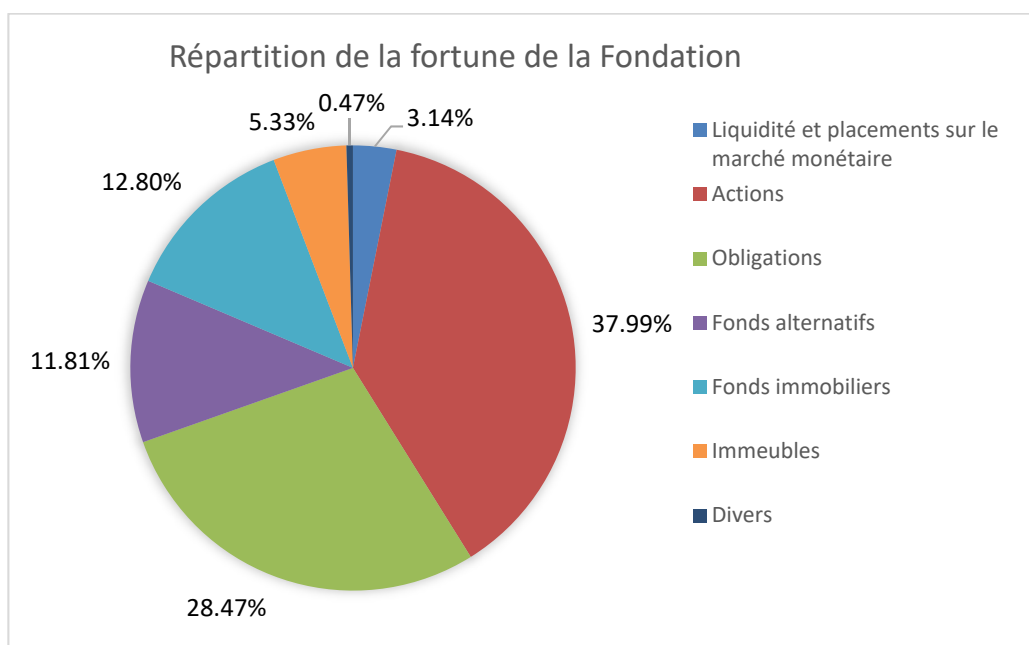


Les 35-39 ans représentent les 16.6% des actifs, suivis par la tranche des 55-59 ans, le 16.3%.

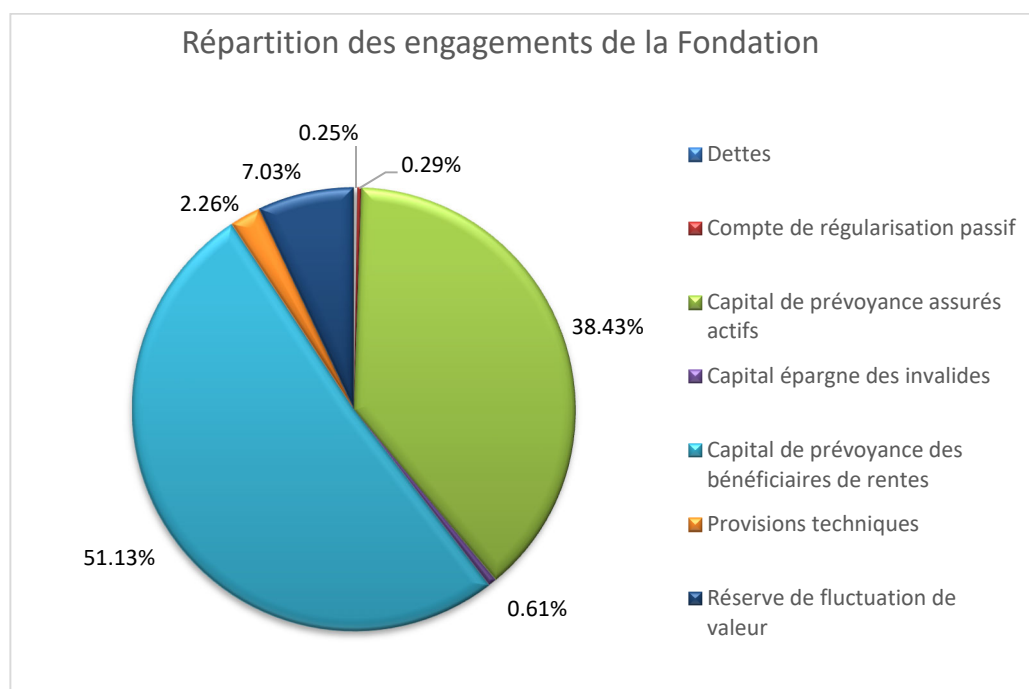


* retraités, enfants de retraités, invalides, enfants d'invalides, veuves et veufs, orphelins

L'âge moyen des retraités est de 75.1, âge considéré relativement élevé pour une caisse de prévoyance.



Figurent sous « Fonds alternatifs » le Private Equity et les Hedge Funds, sous « Divers », les matières premières.



- Les dettes sont principalement constituées des prestations de libre passage à payer aux assurés sortants.
- Les provisions techniques répondent aux besoins d'anticiper une augmentation de l'espérance de vie des assurés et les coûts des futures retraites due à un taux de conversion jugé trop élevé du point de vue mathématique. Pour rappel, le capital de retraite multiplié par le taux de conversion fournit la rente de retraite annuelle.
- La réserve de fluctuation de valeur permet d'amortir les « secousses » provenant des marchés financiers.

Taux de couverture : 107.6% en 2021 (100.6% en 2020)

Ce taux est un indicateur de la santé financière de la caisse. Il représente la fortune nette de la caisse par rapport à ses engagements envers les assurés actifs et rentiers. Il doit être au moins égal à 100%.

Taux de performance : 8.68% en 2021 (0% en 2020)

Ce taux est un indicateur de la rentabilité des placements de la caisse.

Taux d'intérêt crédité sur les comptes des assurés actifs et invalides : 2% en 2021 (0.75% en 2020)

Ce taux est décidé collégalement par le Conseil de fondation à chaque fin d'exercice. Pour comparaison, le taux d'intérêt minimal LPP, applicable sur la part obligatoire et décidé par le Conseil fédéral est de 1%, sur 2020 et 2021.